CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Cau
FRC
2021

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DES SÉANCES
DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Du 15 floréal, l'an quatrième de la République française une & indivisible.

UN secrétaire donne lecture des messages du Directoire exécutif, dont la teneur suit :

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 15 floréal, l'an 4 de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres

M+W 3849

requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif, au conseil des Cinq-cents.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Vous avez demandé au Directoire exécutif de vous faire connoître les mesures qu'il a prises pour l'exécution de la loi du 28 ventôse, spécialement en ce qui concerne l'aliénation des domaines; les voici :

La loi portant création de mandats et réouverture de l'aliénation des domaines fut approuvée le 28 ventôse par le conseil des Anciens. Le Directoire exécutif la fit publier le lendemain avec une proclamation en forme d'adresse au Peuple français. Tel fut le succès de ces mesures, qu'on sut bientôt que la presque totalité des domaines nationaux étoit soumissionnée dans les départemens. L'article XIII annonçoit que leur tableau y seroit annexé; le Directoire exécutif vous le transmit le premier germinal. Vous vous étiez réservé, par l'article XIX, de rédiger une instruction; vos travaux vous ont empêchés de l'achever avant le 3 floréal. Plus d'un mois s'étoit déja écoulé : le conseil des Anciens l'approuva le 6, le Directoire la reçut le 8.

Le 10, elle fut inscrite sur les registres du département de la Seine; le 13, le ministre de la justice l'envoya à tous les départemens.

Le 11, le bureau du domaine national de Paris a fait apposer les affiches pour prévenir le public de l'exécution de la loi.

Le 13, les instructions verbales ont été données par le ministre des finances au bureau du domaine national et à la régie de l'enregistrement et des domaines; il les a renouvelées par écrit le lendemain.

Le 14, à neuf heures du matin, au moment de l'échéance du délai, les registres ont été montés et les bureaux ouverts à Paris; cent trente-sept soumissions étoient reçues à onze heures du matin; elles se sont

THE NEWBERRY
LIBRARY

élevées le soir au nombre de quatre cent quarante-quatre.

Le Directoire a nommé aujourd'hui son commissaire auprès du bureau du domaine national. Le ministre des finances fait partir ses instructions particulières pour les corps administratifs.

Telle a été, citoyens législateurs, la rapidité de l'exécution des mesures prescrites, qu'un seul moment indivisible n'a pas été perdu. Le Directoire exécutif ne pouvoit rien faire de plus pour en assurer le succès, et pour prouver l'intérêt qu'il y prend, autant par devoir que parce qu'il a la conviction que, cet objet tenant aux finances, il ne fut jamais plus nécessaire de se réunir de fait et d'intention.

Les phalanges républicaines ont vaincu par la force des armes les ennemis de la liberté; il faut que la République triomphe encore par les finances. Celles des puissances rivales sont ébranlées; les fictions sur lesquelles elles portoient sont connues, leur échafaudage chancelle. Placez dans son vrai jour la situation de celles de la France : on peut parler de ses besoins et les faire connoître, lorsqu'il n'est pas permis de douter de l'immensité des ressources. Une seule chose est à faire à leur égard, c'est d'en utiliser l'emploi, c'est d'en conserver toute la valeur pour la faire tourner au bonheur de la nation, mais sur-tout de la nation toute entière.

Les différentes époques qui accompagnent la révolution française sont aussi étonnantes dans leur particulier que dans leur ensemble. Les assignats ont fait leur service; la patrie en sera reconnoissante. Il falloit les remplacer; les mandats ont été créés. Les assignats ont fait trembler l'Europe coalisée, ils ont détruit les privilèges; ils ont fixé l'égalité politique parmi nous. Les mandats doivent étonner les ennemis qui restent à combattre, ils doivent assurer le règne de la liberté; ils doivent réparer les pertes que l'agriculture et le commerce ont faites nécessairement dans le cours des événemens qui nous occupent encore.

Les mandats produiront ces heureux résultats, s'ils

ont leur véritable valeur ; ils exposeront l'Etat au plus grand danger s'ils ne l'acquièrent pas, s'ils ne la conservent pas : le Directoire exécutif vous devoit cette vérité ; il vient de vous la dire. Vous connoissez, citoyens législateurs, la force et les besoins des armées, la situation de l'intérieur ; vous voulez que le peuple français se montre par-tout dans un état aussi respectable que respecté, qu'il sorte victorieux de la lutte qui existe encore entre les principes et les préjugés, entre les vrais amis de la liberté, ce premier bien de l'humanité, et les suppôts de la tyrannie, qui en est le fléau ; vous voulez qu'il conserve la place que lui assignent les prodiges qu'il a faits dans les sciences et dans les arts ; vous desirez que chacun rétrouve enfin le prix de ses sacrifices : tous ces avantages, citoyens législateurs, sont attachés au succès des mandats. Il ne suffit pas que ces succès arrivent lentement, ils doivent être prompts : le salut de la patrie l'exige ; le caractère national le sollicite ; la situation du trésor public le commande : le moindre retard accréditeroit bientôt les bruits répandus sur l'énormité de la masse du nouveau signe circulant. On a osé dire qu'elle s'élevoit déja à six cent millions : le Directoire assure, sur sa responsabilité, sur celle du ministre des finances, sur celle des commissaires de la trésorerie nationale, que les sorties n'excèdent pas cent cinquante deux millions, et que les rentrées les ont réduites à cent millions environ. Son devoir étoit d'être avare des mandats, ou du signe qui les remplace provisoirement ; vous le serez de leur hypothèque. Les mandats sont une partie de la fortune publique, et c'est de son emploi que dépend l'achèvement de la révolution ; mais que deviendront ces efforts, si vous, citoyens législateurs, auxquels il appartient de dire ce qu'il faut faire lorsque l'urgence des circonstances vous est connue, vous ne vous déterminez promptement sur le choix des moyens à employer ? Vous savez où l'on peut aller avec des finances en crédit : calculez les suites de la chance contraire. On peut combattre tout système proposé ; il est même bon qu'il le soit, puisque c'est de la discussion que jaillissent les lumières : mais il en faut un, et

rien n'est plus pressé. Il n'existe qu'un seul signe de reconnoissance pour juger du meilleur; ce sera celui qui donnera de la valeur aux mandats qui sera recherché, et qui assurera de nouveaux triomphes par leur économique emploi.

C'est l'exécution des lois qui a inspiré cette pensée au Directoire exécutif; il vous la devoit par conséquent: il redoubleroit d'efforts, s'il étoit possible, pour faire exécuter ce que vous prescrivez.

Signé, CARNOT, *président.*

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général. Signé, LAGARDE.

LIBERTÉ. EGALITÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 15 floréal, l'an 4 de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre des membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit:

Le Directoire exécutif, au Conseil des Cinq-cents.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Ce message contient le quatrième compte rendu sur la situation de l'emprunt forcé.

Cinquante départemens, au lieu de quarante-sept, ont régulièrement procédé à la confection de leurs

rôles ; leurs recouvremens faits ou à faire présentent une valeur fixe de 345,188,977 liv.

Le nombre des départemens dont le travail est en activité, mais qui n'ont point encore envoyé de résultats complets, est réduit de quinze à huit.

On presse par des ordres formels et de vives exhortations les départemens qui étoient chargés de rectifier leurs opérations.

On a reçu des départemens réunis les renseignemens qui n'étoient pas parvenus le premier de ce mois : leurs résultats annoncent que trois départemens ont achevé leur travail ; que les six autres sont en pleine activité ; que les rôles faits s'élèvent à 20,489,103 liv. 19 sous 6 deniers ; qu'on espère de les voir s'élever à 40 millions ; qu'il a été payé 8,264,723 livres 9 sous 6 deniers, dont 1,800,000 livres environ sont rentrés en valeurs métalliques ; qu'il reste dû 12 millions sur les rôles faits, ou 27 sur la totalité des recouvremens présumés.

L'emprunt forcé avoit produit, le premier de ce mois, 10,634,611,775 livres.

Les états arrivés à la trésorerie nationale portent le total des assignats rentrés, valeur nominale, à 11,361,390,255 livres.

Il est probable que cinq milliards de plus sont rentrés dans les caisses des receveurs des départemens.

Les valeurs métalliques ou équivalentes, prélevées le premier de ce mois, s'élevoient à 7,972,300 livres 18 sous 5 deniers ; celles d'aujourd'hui vont à 9 millions 823,747 livres 11 sous 5 deniers.

Les brûlemens faits jusqu'au premier floréal avoient anéanti 3,157,652,100 liv. Il sera brûlé demain 508 millions.

On peut conclure de tout ce que dessus, que les assignats en valeurs actives, restant en circulation ou dans les caisses publiques, sont réduits à 24 milliards environ.

Le Directoire exécutif continue à faire usage de tous

les moyens mis à sa disposition, pour assurer le succès de tout ce qui reste à faire en cette partie.

Signé, CARNOT, *président.*

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire général. Signé, LAGARDE.

Sur la proposition d'un membre, le Conseil ordonne l'impression et la distribution des messages ci-dessus, et les renvoie à la commission des finances.

Collationné à l'original par nous président et secrétaires du Conseil des Cinq-cents, à Paris, le 17 floréal, l'an quatrième de la République française.

Signé, CRASSOUS (de l'Hérault), *président*; BION, DUPRAT, *secrétaires.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, an 4.